SI·EN UNSA Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 39
11 septembre 1997

SOMMAIRE

Éditorial 1

VIE SYNDICALE
Organigramme du SI.EN-FEN 2
Cap sur le corps unique d'inspection aux missions diversifiées 3
Reclassement dans le corps des IPR-IA 3
Le SI.EN et l'Autonome de Solidarité 5
Bulletin d'adhésion 8

NOTRE MÉTIER
Ecole et Liberté 4

RETRAITES
Et si on dialoguait ? 7

NECROLOGIE 5

L'inspection n° 39
Directeur de la Publication :
Michel LE BOHEC
Maquette : **Renée HASIAK**
Commission paritaire : **3 323 D 73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**
Olga Diaz -01 41 08 01 01
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 50 F ; l'abonnement annuel de 400 F.
SI.EN-Fen
23 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 01 43 22 68 19

ÉDITORIAL

La fête de la rentrée.

Cette fête c'est d'abord la satisfaction de voir 75 000 jeunes effectuer leur rentrée dans le monde du travail, qui plus est, dans les écoles, tandis que l'ensemble des maîtres auxiliaires retrouveront un emploi dans le secondaire.

Le temps n'est pas à la frilosité, un emploi-jeune, c'est un jeune de moins en souffrance et en errance professionnelle, c'est aussi l'espoir qu'une dynamique soit créée, que d'autres dispositions soient prises et que, avec la mobilisation de tous, le chômage soit éradiqué.

Améliorer l'encadrement des élèves lors des transports scolaires, lors des sorties, faciliter leur accueil hors du temps scolaire, contribuer au service de documentation et au fonctionnement de la BCD de l'école, participer à l'intégration des enfants handicapés... **Les activités autres que celles d'enseignement** ne manqueront pas.

Il faut que cette première expérience professionnelle soit une réussite, nous demandons pour cela qu'une formation prépare ces jeunes aux tâches qui les attendent dans les écoles, mais aussi que des facilités leur soient données afin qu'ils puissent préparer une insertion professionnelle ultérieure.

La fête c'est aussi l'amélioration que ces emplois vont apporter au fonctionnement des établissements scolaires, en termes de prise en charge pédagogique ou éducative des élèves, mais aussi en termes de sécurité.

Est-ce pour autant une rentrée en fête pour les inspecteurs ? Réponse très mitigée.

Satisfaction, d'abord, de voir tenus les engagements prévus pour les IEN en ce qui concerne l'accès au corps des IPR-IA. Il s'agit pour nous d'une étape importante.

Inquiétude par ailleurs : nos ministres n'ont pas encore exprimé leur volonté de réaliser le corps unique et aucune avancée significative n'a été concrétisée à ce jour pour les IPR-IA. Rien non plus pour rétablir les retraités dans leurs droits.

Des messages brouillés : un écart considérable entre la formule "choc" du Ministre - "les inspecteurs inspectent" - et la réalité des missions que nous effectuons sur le terrain compte tenu des moyens mis à notre disposition…

Une clarification s'impose, nous l'attendons.

Nous sommes déterminés, nos demandes sont justes, nous ne doutons pas qu'elles seront satisfaites, toutefois, **soyons vigilants et restons mobilisés**.

Bonne année scolaire à tous et surtout, bonne année syndicale !

Michel LE BOHEC
2 septembre 1997

BUREAU NATIONAL : A QUI S'ADRESSER ? POUR ...

Toute la correspondance est à adresser à :
SI.EN-FEN
23 rue Lalande
75014 PARIS
tel : 01 43 22 68 19
fax : 01 43 22 88 92

SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire Général	Michel LE BOHEC
Secrétaires Généraux adjoints	Patrick ROUMAGNAC (1D)
	Marie-Paule COLLET (ET)
	Bernard LESPES (IO)
	Jean BILAK (LC)

TRESORERIE

Trésorier National : Renée HASIAK
Trésorier Nat. adjoint : Michel CRUCHET

PUBLICATIONS

Bulletins : Daniel GAUCHON
Annuaire : Patrick ROUMAGNAC

RETRAITÉS

Michel CRUCHET

VIE SYNDICALE - ANIMATION DU RESEAU

- Michel MARUCELLI (Stagiaires)
- Patrick ROUMAGNAC

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Léon-Paul BOUVET

COMMISSION DES CONFLITS

Guy FULPIN et Claude ETIENNE

COMMISSIONS

Carrières, conditions de travail, retraites :	Renée HASIAK
Commission pédagogique :	Marthe LEVEQUE
Missions :	Léon-Paul BOUVET

SUIVI DES DISCUSSIONS AVEC LE MINISTRE

Michel LE BOHEC
Marie-Paule COLLET
Patrick ROUMAGNAC
Bernard LESPES
Jean BILAK
Renée HASIAK
Michel CRUCHET
Suppléants : Léon-Paul BOUVET (1D)
Maryse LE MOEL (ET)
Claude ETIENNE (IO)

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Titulaires : Michel LE BOHEC et Marie-Paule COLLET
1er suppléants : Patrick ROUMAGNAC et Bernard DE GUNTEN
2nd suppléants : Jean-Claude QUEMIN et Bernard LESPES

COMMISSION N° 6 (Affaires étrangères)

Titulaire : Patrick ROUMAGNAC
Suppléant : Léon-Paul BOUVET

CORRESPONDANTS ACADÉMIQUES

AIX-MARSEILLE	*Marthe Lévêque*	*GUADELOUPE*	*Secrétariat Général*	*ORLÉANS-TOURS*	*Michel Cruchet*
AMIENS	*Léon-Paul Bouvet*	*GUYANE*	*Secrétariat Général*	*PARIS*	*Maryse Le Moël*
BESANçON	*Renée Hasiak*	*LILLE*	*Renée Hasiak*	*POITIERS*	*Claude Etienne*
BORDEAUX	*Annick Poullié*	*LIMOGES*	*Patrick Roumagnac*	*REIMS*	*Léon-Paul Bouvet*
CAEN	*J-Claude Quemin*	*LYON*	*Guy Fulpin*	*RENNES*	*Michel Le Bohec*
CLERMONT-FERRAND	*Patrick Roumagnac*	*MARTINIQUE*	*Secrétariat Général*	*RÉUNION*	*Secrétariat Général*
CORSE	*Marthe Lévêque*	*MONTPELLIER*	*Bernard De Gunten*	*ROUEN*	*J-Claude Quemin*
CRÉTEIL	*Marie-Paule Collet*	*NANCY-METZ*	*Robert Koquely*	*STRASBOURG*	*Charles Moritz*
DIJON	*Robert Koquely*	*NANTES*	*Michel Marucelli*	*TOULOUSE*	*Bernard Lespes*
GRENOBLE	*Guy Fulpin*	*NICE*	*Marthe Lévêque*	*VERSAILLES*	*Maryse Le Moël*

Cap sur le corps unique d'inspection aux missions diversifiées

Le premier volet du dispositif de cinq ans est maintenant en place. Sont parues au B.O.E.N. n°29 du 31 juillet 1997 les notes de service relatives à l'inscription des IEN sur la liste d'aptitude d'accès au corps des IPR-IA au titre des années 1996 et 1997.

Ces recrutements assurent le passage des IEN dans le corps des IPR-IA à hauteur de 45% du recrutement annuel de ces derniers.

C'est donc pour l'ensemble des années 1996 et 1997, quatre-vingt-trois collègues qui vont accéder au corps des IPR-IA, tout en restant sur leur poste, si le dispositif se met en place comme prévu.

Cela ne sera pas sans incidences positives sur les passages à la hors-classe. Le problème de la stagnation au 9ème échelon de nombre de collègues n'en reste pas moins posé, il appelle des solutions de la part du ministère.

Nous attendons maintenant du ministre, l'affirmation explicite de sa volonté de mettre en place le corps unique, nous attendons aussi qu'il prenne les dispositions nécessaires pour le réaliser sur une durée raisonnable.

Dès la nomination des ministres, une audience a été demandée.

Une délégation du SI.EN a été reçue le 21 juillet par Monsieur Alain Geismar, conseiller du ministre. Réunion préparatoire à une rencontre avec Madame la ministre, au cours de laquelle nous avons informé notre interlocuteur de la situation de l'ensemble des inspecteurs, IEN et IPR -IA et fait part de nos attentes.

Avons-nous été entendus ? Nous le saurons bientôt.

Suite à une nouvelle demande, nous serons reçus le 9 septembre par Mr Christophe Chantepy, Directeur de Cabinet de S. Royal.

Dans le contexte actuel, nous attendons des clarifications sur nos missions, autres que la formule chargée d'implicite du ministre Claude Allègre : « les inspecteurs inspectent », formule qui ne nous apparaît pas en adéquation avec les demandes déconcentrées qui nous sont faites sur le terrain.

De la carte scolaire à l'emploi-jeunes, en passant par la maltraitance et par nombre d'opérations pilotées le plus souvent par le ministère, nous sommes loin de l'inspection. Faut-il prendre le ministre au mot ? Encore faudrait-il se mettre d'accord sur ce que recouvre l'inspection.

Nous attendons aussi une amélioration des conditions de gestion de nos corps (équité et transparence notamment), les moyens nécessaires pour accomplir nos missions, la disparition du verrou de la fin de la classe normale des IEN, le glissement de l'indice 731 au 738 comme cela a été fait pour les corps enseignants, la prise en compte de la situation des retraités, l'avancement à vitesse unique et un débouché échelle lettre B pour les IPR-IA, des assurances sur la réalisation du corps unique.

Nous sommes déterminés, nous aboutirons. Nous espérons que ces avancées pourront avoir lieu dans la sérénité et la concertation.

Michel Le Bohec

Reclassement dans le corps des IPR-IA

Extrait du statut des IPR-IA et des IEN (décret du 18 juillet 1990 modifié)

Article 27 - Les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude sont immédiatement nommés et titularisés dans le corps des inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie.

Article 28 - 1°) Les professeurs agrégés de classe normale, les personnels de direction de 1ère catégorie 2ème classe et de 2ème catégorie 1ère classe sont classés, lors de leur titularisation, conformément au tableau ci-dessous :

.....

2°) Les professeurs des universités de 2ème classe, les maîtres de conférences de 1ère classe, les maîtres assistants de 1ère classe, les professeurs agrégés hors classe, les professeurs de chaire supérieure, les personnels de direction de 1ère catégorie 1ère classe et **les inspecteurs de l'éducation nationale** sont classés, lors de leur titularisation, à l'échelon comportant un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur corps d'origine.

Dans la limite de la durée de l'avancement à l'ancienneté exigée par les dispositions statutaires régissant leur nouveau corps pour une promotion à l'échelon supérieur, ils conservent l'ancienneté qu'ils avaient acquise dans l'échelon de leur précédent grade lorsque l'augmentation de traitement consécutive à leur nomination est inférieure à celle qui résulterait d'un avancement d'échelon dans leur ancienne situation.

Les candidats nommés alors qu'ils avaient atteint l'échelon le plus élevé de leur précédent grade, conservent leur ancienneté d'échelon dans les mêmes conditions et limites lorsque l'augmentation de traitement consécutive à leur nomination est inférieure à celle résultant d'une élévation audit échelon.»

Article 30 - L'avancement d'échelon dans le corps des inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie

Échelons	choix	anc.
Du 1er au 2è	2 ans	3 ans
Du 2è au 3è	2 ans	3 ans
Du 3è au 4è	2 ans	3 ans
Du 4è au 5è	2 ans	3 ans
Du 5è au 6è	2 ans	3 ans
Du 6è au 7è	2 ans	3 ans

Le ministre chargé de l'éducation établit, pour chaque année scolaire, une liste des inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie atteignant au cours de cette année l'ancienneté requise pour être promus au choix. Les promotions sont prononcées après avis de la commission administrative paritaire nationale, dans la limite de 50 % de l'effectif des inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie inscrits sur cette liste. Les fonctionnaires qui ne bénéficient pas d'une promotion au choix sont promus lorsqu'ils justifient de la durée de services prévue pour l'avancement à l'ancienneté.»

Reclassement :

IEN hors classe éch.(indice)	IPR-IA éch.(indice)
4è (676)	3è (676)
5è (731)	4è (731)
6è (780)	5è (780)
7è (818)	6è (818)
7è + 3 ans	A1

Les chevrons de l'échelle lettre se succèdent à un an d'intervalle.

Indemnités

Les IEN «promus» IPR-IA «perdent» les indemnités afférentes à leur grade d'IEN pour bénéficier des indemnités d'IPR-IA : 39 170 F/an. En ce qui concerne les collègues du premier degré, cela implique la disparition de l'indemnité forfaitaire de déplacement ou indemnité dite des «110 journées».

Renée Hasiak

Ecole et Liberté

En cette période de rentrée scolaire, l'article de notre collègue Jean-Marie CORNUEY nous confronte aux problèmes de l'Education, de sa démocratisation et de sa place dans la société.

Nous publions dans ce bulletin une première partie d'un point de vue qui, même si on ne le partage pas totalement, nous conduit à des interrogations et à des positionnements d'actualité.

Michel Le Bohec

L'Education est-elle source de liberté ou au contraire contribue-t-elle à l'aliénation de l'individu en le soumettant à un système de pensée, de savoir et de savoir-faire ?

Si l'homme et ses libertés sont la mesure de toute éducation, comment concevoir un système éducatif qui protège de toute aliénation et favorise le progrès ?

Jadis, à la diversité des cultures, répondait l'uniformité des individus à l'intérieur de ces cultures. C'était les cultures qui créaient les individus. A l'avenir, ce seront les individus qui créeront les cultures différentes les unes des autres.

Ce sont les individus qui en fonction de leurs affinités se grouperont pour créer des cultures qui ne seront plus totalement conditionnées par le système de production car on oublie un peu trop souvent le despotisme des cultures traditionnelles.

L'homme, dit Kant, est la seule créature qui doit être éduquée. L'enfant ne saurait en effet devenir un homme au sens plein du terme sans le secours de l'adulte, transmetteur du patrimoine culturel qui s'ajoute à l'animalité en la disciplinant. L'éducation implique la dualité de la nature humaine et l'existence de la vie en société, le souci de conserver et de promouvoir une prise en considération des hommes tels qu'ils sont et tels qu'ils devraient être, un réalisme et un idéalisme. Elle constitue un problème fondamental pour les sociétés et pour l'humanité qui reçoit des solutions très diverses et toujours remises en question.

La famille et l'Etat tantôt se rejettent, tantôt se partagent, tantôt se disputent le droit ou le devoir de l'exercer. Tantôt on fait consister l'éducation exclusivement dans l'instruction, tantôt on y voit, par opposition à celle-ci, la formation des sentiments et des caractères et une initiation à la conduite morale. Tantôt on la considère comme une préparation directe à la vie, dans une société donnée, où des tâches précises attendent l'enfant quand il entrera dans la vie active et productive, tantôt on la veut formatrice de personnes à l'essentiel de la culture humaine, capables de s'adapter à des tâches différentes et à des structures sociales diverses. On en attend peu ou on en attend beaucoup.

Les fins de l'éducation étant supposées fixées, ses moyens n'en sont pas moins controversés puisqu'ils dépendent en partie de celles-ci. L'éducation peut être pratique ou théorique, didactique, autoritaire ou libérale, recourir à la contrainte ou aux châtiments ou faire confiance à la spontanéité de l'enfant et l'aider discrètement à s'élever à l'autonomie et à la coopération.

D'autre part, l'éducation pose de multiples problèmes techniques qui croissent avec sa durée et son extension au plus grand nombre d'enfants : financement et moyens à mettre à la disposition des éducateurs, qualité de ceux-ci pour leur recrutement, contrôle de leurs activités et des résultats qu'ils obtiennent.

Les systèmes d'éducation ordinairement adoptés sont des compromis entre des tendances diverses, aussi sont-ils soumis, vu l'évolution des sociétés et des conceptions régnantes, à une révision et à une réforme quasi permanentes.

Où alors est la LIBERTE ?

Les enfants d'ouvriers, de paysans et d'employés sont de plus en plus nombreux dans les lycées ou universités. Après l'école primaire tous les élèves sont réunis sous un même toit dans les collèges d'enseignement secondaire. Malgré cela, l'égalité des chances n'existe pas toujours. Les enfants du peuple n'ont pas les mêmes débouchés. Ils apprennent moins vite à lire, redoublent davantage. Pour l'essentiel, le destin des uns et des autres est tracé avant même l'entrée à l'école maternelle.

La démocratisation de l'enseignement, pour massive qu'elle ait été, n'a pratiquement pas entamé l'incroyable rigidité de la société française.

Un système d'enseignement remplit certaines fonctions issues soit de la société dans laquelle il baigne, soit de lui-même. Il obéit à une certaine rationalité tant extrinsèque qu'intrinsèque. La liberté n'est guère autre chose en ce domaine que la possibilité pour les individus de bénéficier des diverses fonctions du système d'enseignement. Cette notion est intégriste : celui qui réclame une plus grande part du gâteau admet qu'il est bon, même s'il eut voulu qu'il fût meilleur encore. Mais la liberté peut prendre un autre aspect plus radical et consister en une remise en question des fonctions elles-mêmes que remplit le système d'enseignement.

Dans la société actuelle, l'une des fonctions essentielles de l'enseignement est de pourvoir aux besoins des différentes couches de la hiérarchie professionnelle et, partant, sociale.

Il s'agit alors d'être individuellement le mieux placé possible dans cette grande opération de dispatching social, chacun bénéficiant d'une prestation d'enseignement maximale, compte tenu de ses possibilités intellectuelles et de ses goûts.

Le système d'enseignement a enfin une autre fonction extrinsèque qu'il exerce en faveur de la classe dirigeante de la société à laquelle il appartient, la fonction de conservatisme politique et social. Or, si la classe dirigeante doit impérativement se renouveler, elle a tendance à favoriser ses propres enfants. La culture enseignée, les attitudes devant celle-ci, les méthodes d'enseignement sont celles de la classe dirigeante. Il n'est dès lors pas étonnant que les élèves et étudiants appartenant à cette classe obtiennent de meilleurs résultats que ceux des couches sociales inférieures. Les obstacles à la démocratisation de l'enseignement ne sont pas seulement d'ordre financier.

Il s'agit d'abord de rendre la fréquentation de l'école plus longue et plus variée ; plus longue aussi bien pour répondre à une forte poussée démographique que pour satisfaire un idéal de justice et d'égalité. Il s'agit aussi de rendre les jeunes aptes à faire face aux conditions d'une vie trop changeante.

Mais cette longue vie d'écolier, la dépendance du jeune sujet d'un cadre scolaire, sa prise en charge par la société durant les années mêmes où se situe le passage de l'enfance à l'âge adulte, cet aplanissement de bien des difficultés et la suppression d'une certaine lutte que les jeunes générations avaient à soutenir autrefois pour se viriliser, tout cela ne risque-t-il pas de supprimer une sorte de réalité dont la formation du caractère ne saurait se passer ?

Il en est de même pour la grosse majorité des enseignants qui passent de l'état d'élève à celui d'étudiant puis, sans transition, d'étudiant à professeur ou maître. Ils ne peuvent alors que transmettre des connaissances acquises sur les bancs de l'institution scolaire perdant ainsi contact avec les réalités de la vie.

Et l'école, qui même dans les projets de réforme les mieux intentionnés continue de rester l'institution qui transmet le savoir, comment parviendrait-elle à former des personnalités fortes, capables de s'adapter à une vie sans cesse changeante ?

Mais dans toutes ces réformes, l'école risque de se trouver engagée dans une course où le temps manquera de plus en plus pour se pencher sur l'être humain et ses problèmes personnels, et de plus en plus, il paraîtra indispensable d'imposer à chaque être un séjour entre les murs de l'école durant un quart tout entier de sa vie.

En plus de l'intensification d'une scolarité chargée d'apprentissage, de plus en plus orientée vers une destination professionnelle, menaçant d'ignorer, à l'avenir, la gratuité nourricière d'une culture générale qui, par sa longue durée, risquerait de priver le jeune être d'une certaine expérience, un autre fait dans notre civilisation pèsera sans doute sur le destin de l'enfant, les changements survenus dans la famille moderne. Nous n'en citerons qu'un, l'émancipation de la femme et son activité professionnelle. Le foyer avait commencé déjà à souffrir du métier du père devenu, dans certains secteurs, trop absorbant. Il doit supporter maintenant une carence qui l'atteint au plus profond de sa vitalité.

Démission de plus en plus étendue de l'autorité paternelle, maison souvent vide, lorsque l'enfant

rentre de l'école, ce sont là des choses dont pâtira non seulement l'être en formation, mais un jour peut-être, la société, devant des membres qui n'auront pas la possibilité de traverser bio-socialement les étapes menant à l'âge adulte. On ne le sait que trop, l'histoire du petit homme commence dans les bras d'une mère nourrice, continue auprès du chef de famille, et se consolide à l'intérieur d'une école.

Rappelons un autre fait plus inquiétant des temps modernes et que l'école des années à venir ne saurait ignorer : la délinquance juvénile, phénomène plus grave et plus organisé qui illustre à son tour cette carence d'encadrement dont souffre de plus en plus l'enfance dans le climat de nos agglomérations modernes.

Face aux réalités quoridiennes de l'éducation, les parents s'interrogent, l'école est l'affaire des maîtres ! La boutade est facile. En fait, dès qu'ils envoient leurs enfants en classe, les parents s'interrogent sur les maîtres, leurs compétences, leur enseignement, leurs méthodes, leurs attitudes avec les enfants.

Au nom de quel principe archaïque et jacobin les familles devraient-elles laisser administration et enseignants régir seuls un système éducatif qui présente de si nombreux dysfonctionnements ?

Comment ne pas s'insurger contre ces enseignants sûrs de leur fait qui décident de l'orientation d'un élève vers un cycle professionnel dont ils ignorent parfois tout ou presque ?

La surprotection des enseignants, rarement passibles de sanctions administratives, apparaît naturellement aux yeux des parents comme l'injustice suprême.

L'Education nationale est fertile en paradoxes. Le moindre n'est pas de s'intéresser davantage au million d'agents qui la composent qu'aux quelque 25 millions de parents d'élèves qui en sont les usagers naturels. Certes, la condition enseignante exige d'être sérieusement révisée et le débat ne s'est animé que trop tard autour du sort difficile des instituteurs et des professeurs. Mais le choc des corporatismes, l'archaïsme du discours syndical, les lâchetés politiques ou les maladresses ministérielles, aboutissent à un constat de faillite.

Préoccupée avant tout du renouveau de ses élites, la France a tragiquement négligé l'enseignement de masse, l'école primaire et les lycées qui ont fait la République voilà un siècle. Oubliés les sages conseils de Condorcet qui recommandait le contrôle du citoyen sur l'effort éducatif de la nation. Au fil des ans, à la suite surtout de l'accroissement démographique des années 50, l'éducation est devenue une affaire de techniciens, d'enseignants et de syndicalistes. Or, cette gestion tripartite qui prévaut depuis 30 ans, a désormais fait la preuve de ses carences de manière plus que probante. En 31 ans de 5è République, la France s'est offert une bonne douzaine de réformes, quelque 18 ministres de l'Education et quelques centaines de grèves.

Aucune tentative de réforme n'a su se passer de son cortège de manifestations, de son train de grèves ou de son concert de protestations.

Dépréciée, dévalorisée, la situation matérielle n'incite guère à embrasser la profession.

Lorsque Lionel Jospin demande gentiment aux enseignants, dans le sillage de la FEN, de « travailler autrement » et propose une esquisse de « salaire au mérite », le voilà qui retire ses propositions quelques jours plus tard.

(A suivre…)

Jean-Marie Cornuey

Un dernier salut à André Picqué

André Picqué nous a quittés, discrètement, fin juillet. Le «baron d'Hazebrouck», comme il nous arrivait de l'appeler amicalement, nous semblait si robuste que nous avons été surpris par sa disparition. Il avait pris sa retraite en 1986, après 30 ans de carrière d'inspecteur dont 28 dans la circonscription d'Hazebrouck. 11 ans déjà, et pourtant sa personnalité attachante, son image, son engagement étaient si forts, que nous avions le sentiment qu'il avait fait valoir ses droits à la retraite depuis 4 ou 5 ans.

En 1994, il nous avait invités à la présentation de son livre de souvenirs et de réflexions *«Monsieur l'Inspecteur. Les dessous du métier»* préfacé par Jean Ferrier. La manifestation, présidée par le Recteur Debeyre, avait attiré une foule d'enseignants et d'amis de l'Ecole publique.

A la page 63, André confiait : *«Parmi toutes les tâches qui incombent à un chef de service quel qu'il soit, je n'en connais pas de plus redoutable que celle qui consiste à prendre la parole sur la tombe d'un proche collaborateur pour en retracer la carrière et en souligner les mérites. A la douleur d'une disparition prématurée et toujours injuste s'ajoute l'angoissante expression publique de sentiments personnels»*. La tâche est encore plus redoutable quand il s'agit d'un ami. Notre collègue Roger Fairise, qui était accompagné de Noël Josèphe et de Georges Fresnoy, s'en est acquitté avec émotion au nom de l'ensemble des collègues actifs et retraités.

André *avait «souffert à l'idée de poser son sac, que la vie continuait pour les autres et s'arrêtait pour lui, et qu'au bout du chemin, laissé pour compte, il ne lui resterait plus qu'à sombrer dans l'oubli»* (page 12). A-t-il su qu'avec ou sans son livre, nous ne pourrions pas l'oublier ?

Le SI.EN-FEN présente à sa famille ses très sincères condoléances.

Vie syndicale

Le SI.EN et l'Autonome de Solidarité

Alors que de plus en plus de collègues inspecteurs sont victimes d'attaques, de calomnies, de mises en cause non fondées, de mises en examen, pour des problèmes liés à la responsabilité ou pour non-saisine du procureur face à un cas possible de pédophilie, plus que jamais, il convient de prendre toutes dispositions pour faire face, dans les meilleures conditions, à ces situations.

L'Autonome de Solidarité est à même d'apporter un appui moral et matériel aux collègues ainsi touchés.

Adhérer à l'Autonome, c'est savoir que l'on bénéficiera, si nécessaire, de ces appuis, mais c'est aussi faire preuve de solidarité vis-à-vis des collègues de l'Education nationale, actuellement attaqués ou mis en examen.

Michel Le Bohec

La Fédération des Autonomes de Solidarité voit le nombre de ses adhérents augmenter de manière régulière pour atteindre en 1996 le nombre de 675 000.

Pourquoi adhère-t-on à l'Autonome ?
* Adhère-t-on pour les valeurs de Solidarité qui fondent ses actions ?
* Adhère-t-on surtout pour se garantir de plus en plus contre les risques du métier ?
* Est-ce la reconnaissance de leur efficacité qui motive l'attachement aux associations autonomes départementales ?

Il est certain que les risques du métier augmentent. Pourquoi ?

-> Sans doute ne peut-on nier l'influence d'un contexte social et économique difficile qui amène au repli sur soi, à l'égoïsme qui banalise la violence sous toutes ses formes, qui fait passer au second plan la solidarité, le respect de l'autre, la laïcité. L'Ecole et ses enseignants sont en première ligne car ils symbolisent pour certains une société qui serait la cause de leurs échecs.

-> L'ouverture de l'Ecole sur l'environnement immédiat et plus lointain amène des enseignants, de plus en plus sollicités, à fréquenter un nombre toujours croissant de nouveaux partenaires : élus, parents, responsables de mouvements associatifs et des services publics. Sans doute les uns et les autres ne sont-ils pas parfaitement préparés à la gestion sereine de ces contacts nouveaux qui peuvent devenir source d'efficacité accrue mais aussi source de nouvelles tensions, voire de conflits.

-> La mise en oeuvre de la *Nouvelle Politique pour l'Ecole* conduit au développement, souhaitable bien sûr, du travail en équipe. Les enseignants ne sont pas tous préparés à ces nouvelles formes de travail. Là aussi, certainement, risques de tensions et de conflits.

Pourquoi travailler avec les représentants de l'Administration et l'I.E.N. en particulier ?

-> Parce que les responsables de l'Education nationale, comme les responsables des Autonomes de Solidarité, ont **le devoir de défendre les enseignants**.

L'échange d'informations, de points de vue, en particulier avec les «gens du terrain» que sont les I.E.N., l'analyse par les uns et les autres d'un maximum d'indicateurs fiables, devraient permettre à l'Administration et aux Autonomes d'appréhender les situations avec davantage de chances d'être clairvoyants, justes et efficaces, tout en respectant bien sûr les prérogatives de chacun.

La Fédération des Autonomes de Solidarité laïques, regroupant les Autonomes départementales, remercie les instances dirigeantes du SI.EN de lui avoir ouvert les colonnes de «*L'Inspection*». Elle espère, elle croit que la collaboration qui s'instaure entre la F.A.S. et le SI.EN conduira à une meilleure compréhension mutuelle des problèmes de leurs adhérents et à une efficacité accrue des interventions.

AUTONOME DE SOLIDARITÉ

Pour tous les personnels au service de l'Enseignement Public et Laïque de la Maternelle à l'Université

LA SOLIDARITE D'ABORD...

Affaires d'Ordre Moral
Défense de l'honneur : insultes, menaces, agression, diffamation

Aides de Rentrée
Enfants d'adhérents (situation difficile)

Accueil Santé
Hébergement dans les grandes villes pour raisons médicales

Secours
Aides ou prêts dans les situations de détresse

Consultation juridique
Affaires d'ordre privé

Documentation Information :
"S.A.U." dans chaque établissement
"AS. infos" aux adhérents

...L'ASSURANCE EN PLUS

Accidents de service, de trajet,
★ Dommages corporels
★ Bris de lunettes
★ Maladie professionnelle

Défense et Recours
intervention amiable ou judiciaire pour réparation

Responsabilité civile
Couverture des responsabilités liées à la fonction

Assistance
24h sur 24 dans le monde entier avec I.M.A

Et si on dialoguait ?

C'est le titre de l'éditorial de Michel VINCENT dans *le Courrier du Retraité* n° 41 de juin-juillet 1997.

Je le reprends à mon compte en ce début d'année scolaire 1997-1998.

Vous avez tous lu le compte rendu des travaux du 54ème congrès national de la F.G.R. qui s'est tenu à HYERES les 3 et 4 juin dernier, et auquel Marthe LEVEQUE, membre du Bureau National, a représenté le SI.EN-FEN. Je n'y reviens donc pas, sauf sur un point.

Tous les retraités recevaient, jusqu'à maintenant, un bulletin mensuel de pension. Nous venons d'être avisés individuellement - ou nous allons l'être - que cette procédure était modifiée et que, désormais, nous ne recevrions de bulletin qu'en cas de modification de notre pension. Economies, économies...

Nous ne pouvons que nous associer aux protestations de la F.G.R. car cette mesure apporte une nouvelle preuve que l'Administration, et aussi bien l'actuelle que celle qui l'a précédée, refuse de considérer que notre pension mensuelle est un traitement continu différé qui donne donc droit à décompte mensuel. C'est, à mon avis, une nouvelle forme de manifestation d'un mépris à l'égard des fonctionnaires retraités à qui l'on veut faire avaler, comme s'ils en avaient besoin, une couleuvre supplémentaire.

Par ailleurs, une délégation de notre syndicat, à laquelle j'appartenais, a été reçue, le 21 juillet, par Monsieur Alain GEISMAR, conseiller technique au cabinet de la ministre des enseignements scolaires, plus particulièrement chargé des relations avec les syndicats.

Il s'agissait d'une rencontre obligatoire, préparatoire, exploratoire, partiellement jaculatoire, pas tout à fait dérisoire, de portée aléatoire, qui ne pouvait, à ce niveau, déboucher sur aucune mesure concrète.

Nous avons, c'était nécessaire, pris contact avec le nouveau pouvoir politique, mais nous entendons - et notre Secrétaire Général a été très net à ce sujet - être reçus très rapidement à un autre niveau, celui qui permettrait d'aller au-delà de spéculations vagues et stériles et d'envisager des mesures effectives.

J'ai laissé à notre interlocuteur un dossier complet concernant la situation des retraités : historique, argumentaire, correspondance avec l'Elysée, double de nos démarches... avec l'espoir qu'il en fera usage, bon usage.

Je reprendrai, devant la ministre, inlassablement, c'est-à-dire autant de fois qu'il le faudra, l'argumentation que notre syndicat développe à chaque fois que l'occasion lui en est fournie, en espérant qu'enfin, notre interlocutrice, à son tour, me dira : «Et si on dialoguait ?»

Michel Cruchet

Représentant élu des retraités au B.N.

Donnez du crédit à tous vos projets

LES CRÉDITS CASDEN

Quel que soit votre projet, la CASDEN Banque Populaire, avec ses partenaires, vous apporte des solutions adaptées. Sa gamme complète de prêts (auto, consommation, équipement, immobiliers) vous est accessible, que vous disposiez ou non de Points CASDEN.

POUR LA RÉALISATION DE VOS PROJETS, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :

- de prêts sans hypotheque
- de taux exceptionnels
- d'un financement global

Recevez gratuitement le Guide des Crédits CASDEN,
retournez ce coupon à : CASDEN Banque Populaire - 77424 Marne La Vallée Cedex 2.

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Tél (facultatif)..... Profession .....

N° de Sociétaire CASDEN : oui ☐ |_|_|_|_|_|_|_| non ☐

CASDEN Banque Populaire

Nous ne sommes pas populaires sans raisons

Vie syndicale

SI•EN UNSA Fen
23 rue Lalande
75014 PARIS
Tél : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

Cette fiche d'adhésion ainsi que le montant de la cotisation (chèque libellé à l'ordre du SI.EN-FEN) sont à retourner à votre relais sur le terrain.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 1998. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits, et donc de bénéficier de la réduction d'impôt pour 1997.

Montant des cotisations syndicales 97-98

IEN classe normale		IEN hors classe et IPR-IA		
1er échelon (365)	600 F	4è échelon	et 3è (676)	1 110 F
2è échelon (396)	650 F	5è échelon	et 4è (731)	1 190 F
3è échelon (436)	710 F	6è échelon	et 5è (780)	1 270 F
4è échelon (489)	800 F	7è échelon	et 6è (818)	1 340 F
5è échelon (547)	900 F		A1 (878)	1 440 F
6è échelon (616)	1 010 F		A2 (913)	1 500 F
7è échelon (655)	1 070 F		A3 (960)	1 570 F
8è échelon (708)	1 160 F			
9è échelon (731)	1 190 F			

CPA -CFA :		75 % de la cotisation
Inspecteur stagiaire :		500 F
Retraité :	(731)	500 F
	(780)	550 F
	(818)	600 F
	(A)	700 F

RÉDUCTION D'IMPÔT
30 % de la cotisation syndicale

Exemple : 1 190 F de cotisation = 357 F d'impôt en moins

J'adhère je cotise

Faisant fonction, chargé de mission d'inspection etc. : annuaire et bulletins 400 F

Collègues isolés : envoyer cette fiche et votre cotisation
23 rue Lalande - 75014 PARIS

SI•EN UNSA Fen

Actif ○ Retraité ○
IEN : ID ○ ET ○ IO ○ IPR-IA ○

Académie
(Tous les inspecteurs)

n° du département
(IEN-ID - IEN-IO seulement)

Année scolaire : 1997-98

Bulletin d'adhésion

Situation personnelle

NOM : M Me (1) ..... né(e) le : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal ..... Commune ..... Téléphone .....
Est-ce une nouvelle adresse ? ○ oui ○ non

Situation professionnelle

Spécialité dans la fonction : .....
Adresse : .....
.....
Code postal ..... Commune ..... Téléphone .....
Date de réussite au concours ou d'intégration : ..... Télécopie : .....
Date de titularisation dans la Fonction publique : .....

Cotisation

Actif (1) ○ Titulaire ○ Stagiaire 2ème année ○ Stagiaire 1ère année
CFA (1) - CPA (1)
Retraité (1)
Echelon : ..... Indice : ..... Montant de la cotisation : .....
Mode de paiement : ○ Chèque bancaire ○ CCP
○ Cotisation entière ○ Paiement fractionné

J'adhère au SI.EN-FEN, date et signature : .....

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercie du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Rayer les mentions inutiles
○ Cocher la case adéquate